



BULLETIN BIMESTRIEL SUR LA VEILLE INFORMATIVE ET L'IMPACT DU COVID 19 SUR LES MÉNAGES PASTORAUX ET AGRO-PASTORAUX



FÉVRIER 2021

Le système de veille mis en place par le RBM et ACF avec, par la suite, l'appui des partenaires techniques (OIM, CARE, GIZ) et financiers pour mesurer les impacts économiques de la COVID-19 sur les populations pastorales s'appuie sur l'optimisation des dispositifs existants (veille informative, alerte/prévention/conflits, cartographie/mapping des mouvements de transhumance), établis par les organisations pastorales et les informateurs clés. Les différents systèmes d'information permettent de fournir, de façon périodique : (i) des informations sur la situation des ménages pastoraux, (ii) d'établir une cartographie des éleveurs et animaux bloqués actuellement dans les pays du sud (Bénin, Togo, Ghana, Côte d'Ivoire) en raison de mesures sanitaires et politiques dans un contexte de pandémie ; (iii) d'identifier les points de regroupement actuellement utilisés et qui résultent des restrictions de mobilité liées, au moins pour partie, à la pandémie.

Ces différentes informations sont visualisables à travers plusieurs plateformes d'analyse publique.
Lien vers le Dash Board ; Dashboard Alertes ; Dashboard Veille pastorale, DTM

Zone de couverture des systèmes de veille

Elle regroupe les zones d'intervention de RBM et ACF. Ces zones sont des sous-espaces pastoraux dans 9 pays : Mali (TASSAGHT), Niger (AREN, GAJEL), Burkina Faso (CRUS, RECOPA), Sénégal (ADE-NA), Mauritanie (GNAP), Togo (PAT-Togo), Benin (ANOPER), Nigeria (BILPAN), Côte d'Ivoire (OPEF) avec l'appui des services techniques décentralisés du Mali, du Niger et du Burkina-Faso

Alertes

Au total, 1,5 million animaux et plus de 57 000 éleveurs ont été identifiés au cours de cet exercice et sont considérés comme bloqués le long du couloir central de transhumance. Parmi les personnes bloquées, 43% des éleveurs ont été bloqués pour des raisons de sécurité (itinéraire dangereux), 30% pour des raisons liées au COVID-19 (restrictions de mobilité) et 26% pour d'autres raisons telles que décisions unilatérales des Etats ou l'absence de pâturages sur l'itinéraire envisagé.

Alerte sur les événements

Les alertes sur les événements concernent essentiellement les attaques par les groupes armés (35%), les conflits agro-pastoraux (29%), les tensions intercommunautaires (6%) et les désastres naturels (10%) tels que les feux de brousse (en lien avec la saisonnalité). Les acteurs directement impliqués dans la résolution des conflits sont pour l'essentiel les organisations pastorales (29%), les leaders communautaires (22%), les chefs coutumiers (20%) et les autorités locales (16%). L'engagement de ces acteurs pour la gestion et la résolution négociée et pacifique de ces événements a sans doute eu un effet sur le nombre relativement peu élevé de morts (80% des informateurs soutiennent qu'il n'y a pas de pertes en vies humaines) et des déplacés forcés (69% des informateurs affirment qu'il n'y a pas eu de déplacés suite aux conflits)

Quelques expériences probantes méritant d'être répliquées :

Accord sur la vaine pâture entre éleveurs et agriculteurs dans le district de Kardi (Kebbi, Nigeria) (alerte prévention)

Réagissant à la réapparition des conflits entre les agriculteurs et les pasteurs à Sabon Gari Town, district de Kardi dans l'Etat de Kebbi au Nigeria, les autorités organisent un dialogue cette année impliquant toutes les parties prenantes. Les agriculteurs, comme les éleveurs ont fait part de leurs problèmes. Le règlement conclu exigeait que les éleveurs ne fassent pas paître leur troupeau dans les champs récoltés jusqu'à ce qu'un message leur soit envoyé. Les agriculteurs sont priés de ne pas brûler les résidus de leurs récoltes mais de s'engager dans une relation mutuellement avantageuse pour que les éleveurs utilisent les résidus pour les animaux. Des horaires pour le pâturage ont également été convenus entre 6h et 18h. Un comité a été créé pour résoudre tous les problèmes pouvant survenir.

Un comité de résolution des conflits entre éleveurs et agriculteurs de Sabon Garin Goru Birnin Kebbi, région du gouvernement local de l'État de Kebbi, a observé que les jeunes bergers font paître le bétail dans les bas-fonds, provoquant la destruction des cultures de saison sèche. Une réunion des parties prenantes a permis l'adoption de règles de conduites négociées pour les éleveurs et les agriculteurs.

Encadré : Boycott d'un marché de bétail par les transhumants

Dans un contexte marqué par l'exacerbation de la concurrence entre les différents groupes d'acteurs pour l'accès aux ressources naturelles et aux opportunités économiques, les éleveurs cherchent à consolider leurs capacités d'action et de défense de leurs intérêts, en utilisant plusieurs leviers, notamment la constitution d'alliances sur les points stratégiques de la mobilité et le boycott des marchés à bétail dans les communes hostiles. Cette dernière stratégie développée par les éleveurs pour manifester leur mécontentement face à certaines contraintes est dénommée « Dangol ». Il s'agit d'un système bien connu en milieu pastoral peul. Au cours de la période récente, le marché de Cinkansé situé au Nord du Togo a fait l'objet d'un boycott, suite à un conflit engendré par la vente d'un bœuf sur ce marché par des commerçants Burkinabé. Des autochtones ont revendiqué la propriété de l'animal. Après un jugement en leur faveur, les commerçants et transhumants Burkinabé ont créé un marché de bétail concurrent juste en face en territoire burkinabé, ce qui a eu comme effet direct la baisse considérable de la présentation d'animaux à la vente sur le marché de Cinkansé.

Alerte sur la prévention

Le système de veille envisage de lancer des alertes sur l'occupation des sols par les activités agricoles dans des zones pastorales, l'annexion des couloirs de transhumance par les cultures ou l'exploitation des eaux de surface qui constituent autant de lignes de conflits entre les usagers des espaces ruraux. Au cours de la période janvier-février 2021, les alertes préventions ont ciblé principalement les mouvements inhabituels des transhumants susceptibles de déclencher les conflits. Ce sont essentiellement des mouvements plus tardifs, massifs ou précoces.

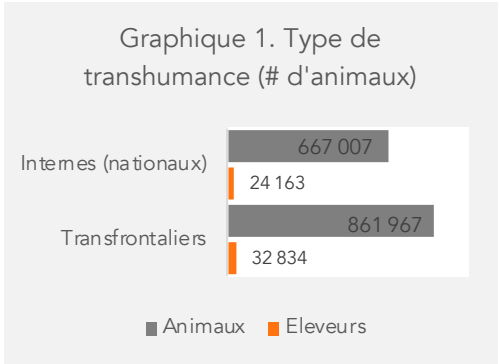
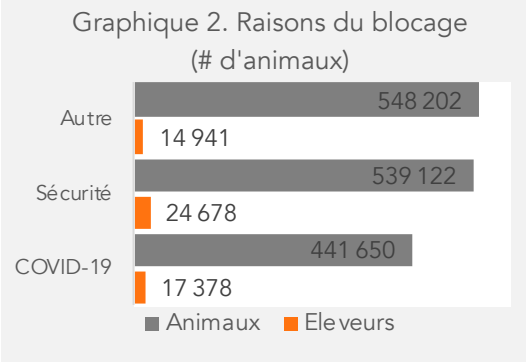
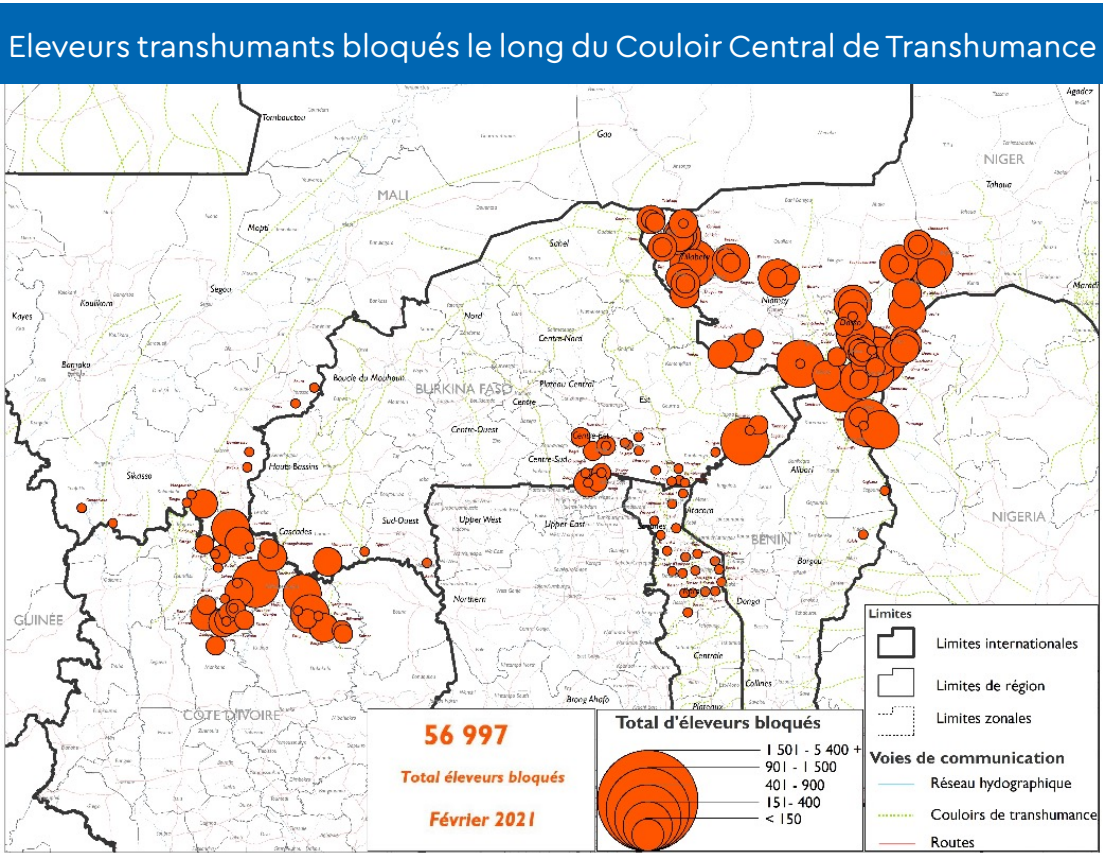
- De ces alertes sur les mouvements, il remonte que 43.2% des troupeaux enregistrés ont une taille comprise entre 101 et 500 têtes d'animaux ;
- Parmi ceux-ci un tiers soit environ 33% des troupeaux sont gardés par une équipe de bergers avec un effectif de personnes compris entre 1 à 5 bergers. Ce nombre est inférieur aux normes requises par la Décision A/DEC.5/10/98 relative à la réglementation de la transhumance entre les Etats membres de la CEDEAO qui est de 1 berger pour 50 têtes d'animaux ;
- Les potentielles causes de conflits sont la variabilité climatique et des stratégies d'adaptation en apparence en compétition (autour des ressources dites naturelles notamment), les dégâts champêtres, la traversée précoce des frontières par les animaux avec respectivement des pourcentages de 26%, 22%, 21%.

Selon les informations collectées, les acteurs impliqués dans la résolution de ce type de conflits sont les agriculteurs et les éleveurs (30%), les organisations des pasteurs (30%) et les autorités locales (27%).

Des éleveurs de transhumance bloqués dans les zones transfrontalières

En février, environ 57000 éleveurs se sont retrouvés bloqués dans les zones transfrontalières.

Dans le cadre de la transhumance interne, plus de 24000 éleveurs qui accompagnent environ 667000 têtes ont été bloqués. Dans le cadre de la transhumance transfrontalière, ce sont 32834 éleveurs et 821967 têtes d'animaux.



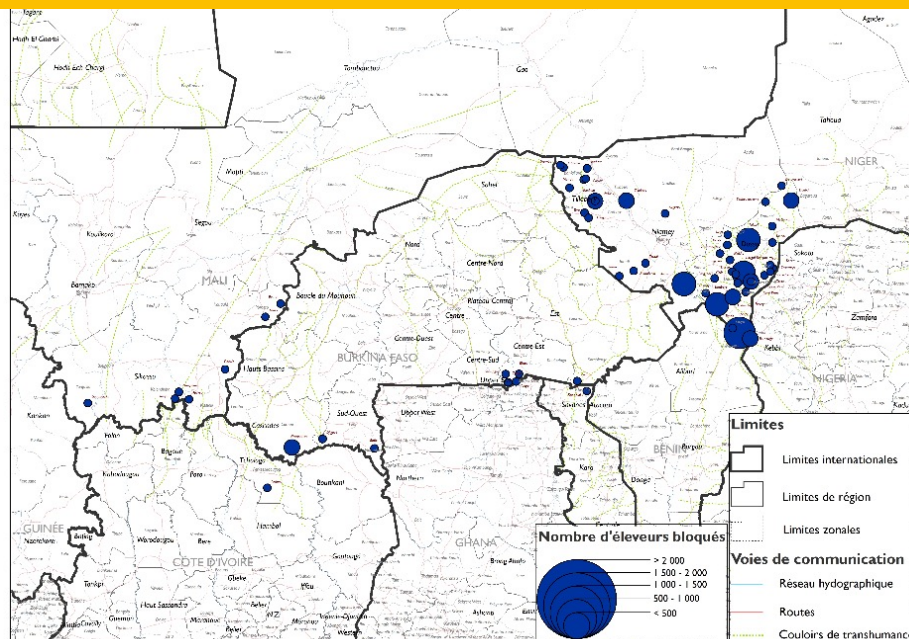
Focus sur les principales raisons qui sont à l'origine du blocage des animaux et des éleveurs

Le blocage des déplacements des troupeaux est lié à plusieurs facteurs, notamment l'application des mesures politiques adoptées dans le cadre de la lutte contre la pandémie de la COVID-19, la dégradation de la situation sécuritaire et le déficit de pâturage.

Sur les mesures politiques de lutte contre la pandémie de la COVID-19

Sur l'ensemble de la zone d'observation, les relais signalent que plus de 17000 éleveurs et 440000 têtes d'animaux sont bloqués à cause des contraintes liées à l'application des mesures politiques de lutte contre la pandémie du coronavirus. Ces transhumants sont concentrés principalement dans les régions de Tillabéry et Dosso (au Niger) et, dans une moindre mesure, dans les zones frontalières Mali/Côte d'Ivoire et Burkina Faso/Côte d'Ivoire. En ce qui concerne de façon plus spécifique le Burkina Faso, les transhumants bloqués sont localisés essentiellement dans les zones transfrontalières des régions des Cascades, du Sud-Ouest, du Centre-Sud et du Centre-Est.

Éleveurs transhumants bloqués le long du Couloir de Transhumance Central – COVID-19



Encadré : Répercussions économiques de la suspension de la transhumance transfrontalière

Le report par les autorités du Togo de l'ouverture de la campagne de transhumance transfrontalière, initialement prévue le 31 janvier 2021, a bloqué les troupeaux et considérablement réduit l'offre de bétail sur le marché frontalier de Koundjoaré (région des Savanes) qui est situé à proximité de la principale porte d'entrée des transhumants sur le territoire togolais. Ainsi, le prix de vente d'un bœuf adulte a donc augmenté de 10 à 25% ; ce qui se répercute sur le prix de la viande bovine.

Plusieurs activités connexes liées à la transhumance connaissent un ralentissement. C'est ainsi, par exemple que dans la région septentrionale du Togo où la culture attelée est très pratiquée, les agriculteurs éprouvent des difficultés à acquérir ou à remplacer leurs bœufs de trait.

En plus du manque à gagner qui est subi par la commune à cause de la perte des taxes prélevées sur la vente des animaux, plusieurs autres activités connaissent, comme la vente du sel par exemple, une régression. Pendant la transhumance, les femmes obtiennent des revenus élevés en vendant une grande quantité de sel aux transhumants qui utilisent ce produit pour la supplémentation alimentaire de leurs animaux. Cette année, les commerçantes de sel se retrouvent avec d'importants stocks qu'elles n'arrivent pas à écouler.

Les restauratrices installées dans les marchés de bétail ont vu leur clientèle, d'ordinaire nombreuse en cette période, diminuer considérablement. De même, les vétérinaires privés ont enregistré une baisse de leurs chiffres d'affaires, faute de pouvoir offrir des prestations aux transhumants.

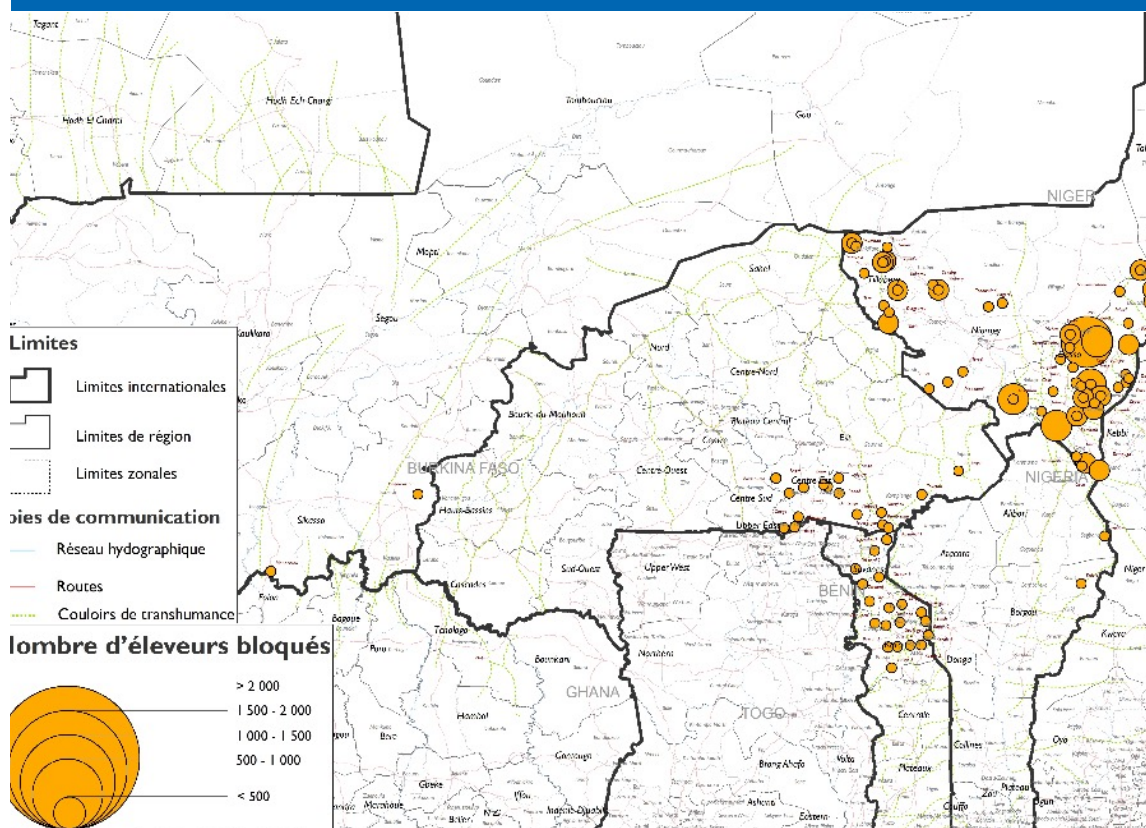
Selon certaines sources, plus d'un milliard de francs CFA sont dépensés pendant chaque campagne par les éleveurs transhumants. Ces sommes sont consacrées principalement à l'achat des produits de première nécessité (nourriture, de produits et soins vétérinaires) et au paiement de diverses taxes.

Sources : NZARA News, Togo

Sur le contexte sécuritaire

Le dispositif de suivi des mouvements de transhumance a fait aussi ressortir des zones de blocage en raison des questions de sécurité. Cette situation concerne plus de 24000 éleveurs et 539000 animaux. Il s'agit surtout de la région de Dosso et de Tillabéry au Niger, de l'Est et du Centre-Est du Burkina Faso et enfin de la région des Savanes du Togo.

Éleveurs transhumants bloqués le long du Couloir de Transhumance Central - Sécurité



Sur divers autres facteurs

D'autres facteurs sont à l'origine du blocage des troupeaux. Globalement, ce cas de figure concerne plus de 14000 éleveurs et environ 500000 têtes. Ainsi, on constate que dans les régions de Poro et Tchologo, en Côte d'Ivoire, les éleveurs sont bloqués à cause de difficultés liées aux conditions climatiques. Dans la région de l'Est du Burkina Faso, les éleveurs sont obligés de surseoir au déplacement de leurs troupeaux, à cause de la fermeture des frontières. Il en va de même dans la région de Dosso, au Niger, où l'interruption de la mobilité du bétail est liée à la fermeture des frontières et à d'autres facteurs.

Focus sur les déplacements inhabituels des éleveurs Nigeriens vers le Niger voisin, dans un contexte d'aggravation de l'insécurité dans la région de Maradi

Des mouvements inhabituels ont été observés entre le Nord du Nigeria et les régions frontalières du Niger. Il s'agit d'un déplacement massif des éleveurs du Nigeria qui ont déserté des zones en proie à des conflits intercommunautaires et ethniques. Ces familles d'éleveurs ont trouvé refuge au Niger, dans les régions de Maradi et de Tahoua (communes de Bangui et Illela, département de Madaoua).

Il convient de mentionner que certains Etats du Nigeria connaissent une escalade de la violence provoquée par la multiplication des attaques perpétrées par les groupes terroristes et les bandits armés. Il s'agit principalement des Etats de Borno, Katsina, Zangara, Jigawa et Sokoto. A cause de l'expansion de la menace sécuritaire, des flux, de plus en plus importants, de réfugiés sont enregistrés sur le territoire nigérien, dans les communes frontalières avec le Nigeria. Ces réfugiés comprennent un nombre important d'éleveurs et d'agro-éleveurs. Actuellement, environ 100000 réfugiés sont recensés (dont 77000 de nationalité nigériane) dans la région de Maradi. La commune rurale de Bangui (département de Madaoua dans la région de Tahoua) accueille 885 réfugiés et déplacés provenant de plusieurs localités du Nigéria (Goundoummi, Sabon Birni, Guidan Tcera, Garki, Téké, Zangara, Kogara, Tsamayé, Tara et Sanguerawa).

Selon les informations provenant du terrain, un site de personnes réfugiées et déplacées a été créé dans la zone de Botsé pour accueillir des éleveurs fuyant l'insécurité qui prévaut dans les Etats frontaliers du Nigéria. Dans ces zones, l'hostilité et les conflits entre communautés ont atteint un niveau tellement élevé que les communautés pastorales se sentent persécutées.

Dans le même temps, on constate une dégradation de la situation sécuritaire dans la région de Maradi au Niger, en lien avec la présence de groupes d'individus armés dans la partie Sud de cette région (notamment au niveau des départements de Madarounfa et Guidan Roumdji). Les attaques récurrentes perpétrées par ces bandits armés ont instauré un climat d'insécurité, affecté les conditions de vie des populations des zones touchées (les communes de Gabi et de Guidan Sori, en l'occurrence) et provoqué des déplacements importants de personnes. Les communautés pastorales sont affectées par cette crise sécuritaire qui tend à amplifier le vol de bétail, les enlèvements contre rançon ou d'autres formes d'exactions.

Face à la violence armée, les victimes ont choisi de fuir leurs terroirs d'attache, en abandonnant leurs biens, y compris les animaux, pour sauver leurs vies. Certains se sont réfugiés dans la partie Nord de la région, plus précisément dans le département de Dakoro (Sabon Machi et Kornaka). D'autres familles se sont repliées à la périphérie de la ville de Guidan Roumdji et de la commune de Chadakori.

Jusqu'à présent, les éleveurs réfugiés et déplacés internes n'ont bénéficié d'aucune assistance humanitaire. Ceux qui résident dans la campagne ont créé des hameaux où ils vivent dans des conditions précaires (cas de figure du site de Botsé, au Sud du village de Roundouna). Selon les premières informations collectées, plus de 1 000 ménages sont actuellement regroupés dans des abris de fortune construits dans la zone.

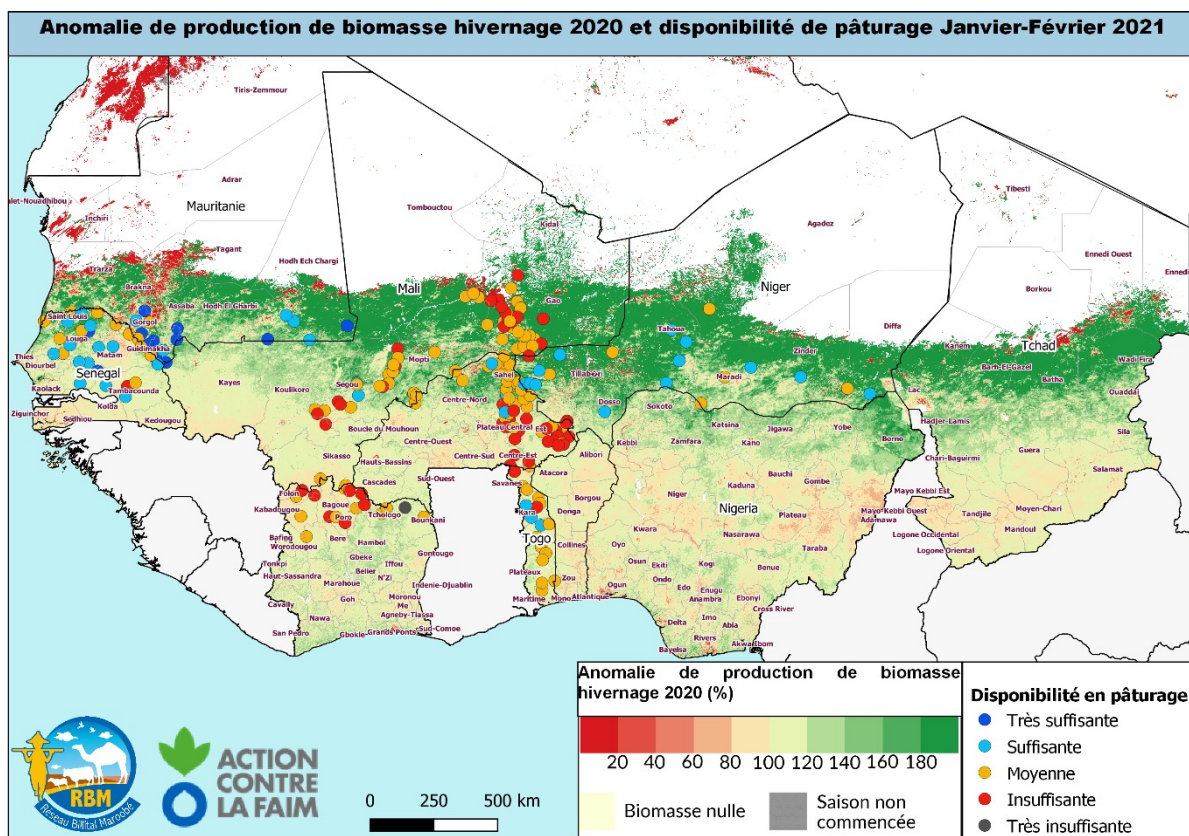
Insuffisance des ressources fourragères et réduction de la pénurie des aliments du bétail

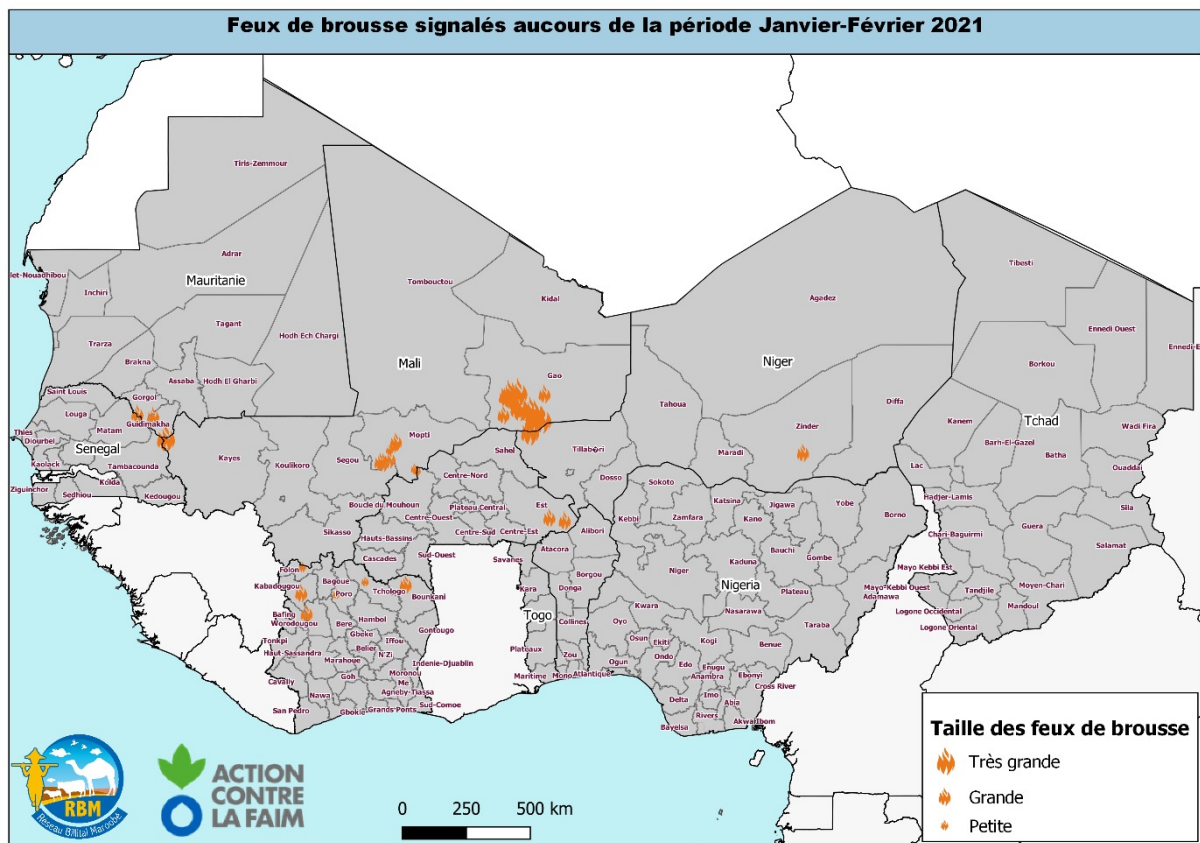
Au niveau régional, une baisse de la pénurie des aliments du bétail est enregistrée entre la période de novembre-décembre 2020 et celle de janvier-février 2021. La proportion des relais qui signalent une pénurie est passée de 23% à 14%, soit - 9 %.

Les pays où une pénurie importante est signalée sont la Côte d'Ivoire (65% des relais, soit une proportion équivalente à celle de la période précédente) et le Niger (29 % des relais, contre 39% lors de la période précédente).

Au Nigeria, les relais n'ont pas signalé de pénurie d'aliments du bétail. Au Mali, la pénurie est signalée par seulement 1% des relais, contre 3% au cours de la période de novembre-décembre. Cette situation s'explique en grande partie par la baisse de la demande, suite à un hivernage plutôt favorable.

Selon 95% des relais, une grande majorité des éleveurs transhumants ont accès aux pâturages dans leur commune actuelle de résidence. Pourtant, 94% des relais considèrent que les ressources fourragères disponibles ne sont pas suffisantes pour assurer l'alimentation de tous les animaux de la localité (bétail appartenant aux éleveurs autochtones et troupeaux transhumants).





Il ressort de la lecture de la carte qu'au cours de la période de janvier-février, le passage des feux de brousse a détruit des superficies importantes de pâturage dans plusieurs zones, notamment la région de Gao et la zone comprise entre Mopti et Ségou (Mali), la région de l'Est du Burkina Faso et les zones du Guidimakha et Gorgol, en Mauritanie.

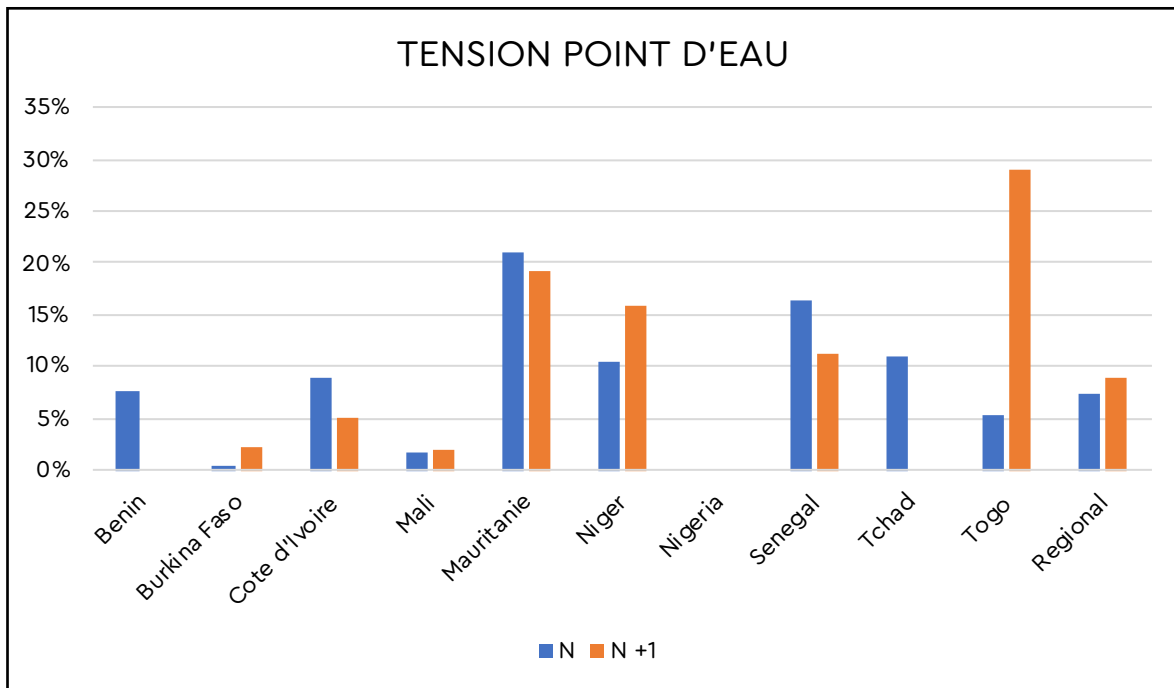
Les tensions autour des points d'eau en diminution

Au niveau régional, on ne constate pas une évolution significative en ce qui concerne le niveau des tensions autour des points au cours de la période de janvier-février, comparativement à la période précédente. Ce sont uniquement 7% des relais qui ont signalé des conflits autour des points d'eau, contre 9% dans les mois précédents, soit une diminution de 2%.

Les données collectées montrent que la quasi-totalité des éleveurs ont accès à des points d'eau dans leur commune actuelle de résidence. Cela ressort des témoignages de 95% des relais. **Pourtant, 98% d'entre eux considèrent que ces points d'eau ne sont pas suffisants pour approvisionner correctement l'ensemble du bétail qui est actuellement présent dans la localité.**

Les relais ont signalé l'existence de tensions autour des points d'eau dans certains pays. Il s'agit du Togo où la proportion des relais qui mentionnent l'existence de relations tendues entre les usagers des points d'eau a considérablement augmenté, en passant de 5% à 29% en l'espace de deux mois. Une tendance haussière est enregistrée au Niger également : la proportion des relais faisant état de cette situation est passée de 10% à 16%.

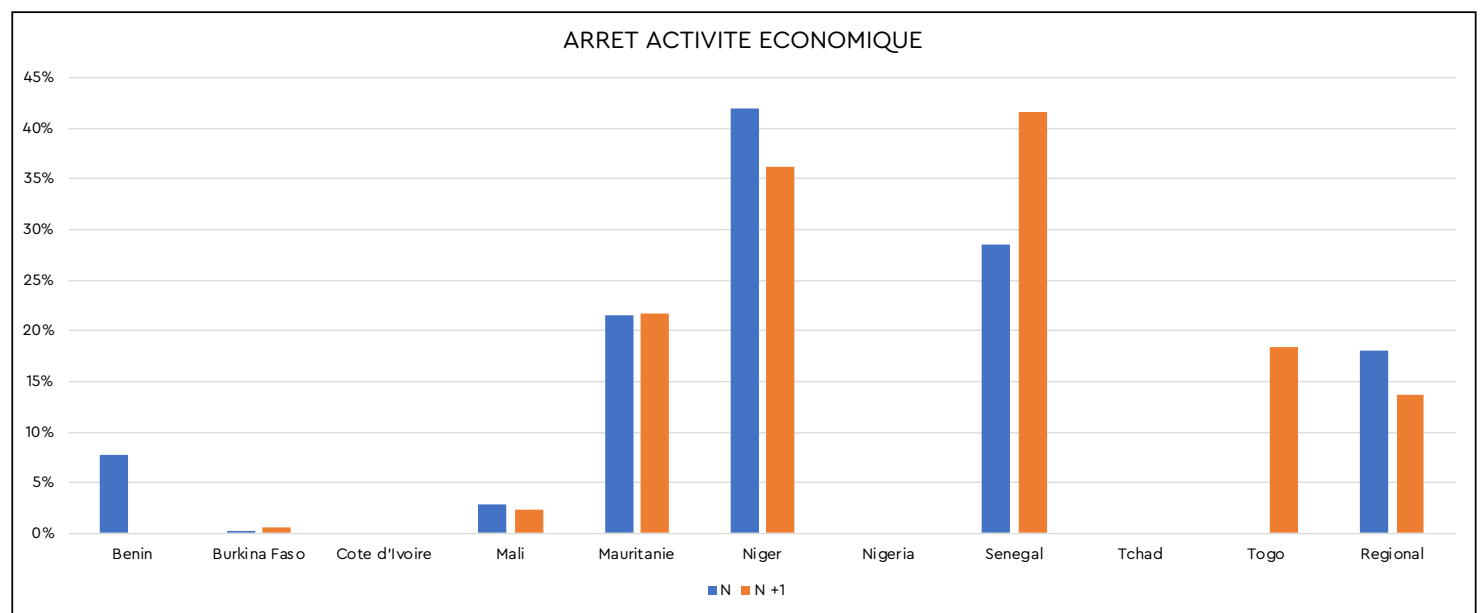
En revanche, au Sénégal et en Côte d'Ivoire, les relais signalent une accalmie qui se traduit par une diminution des conflits autour des points d'eau (baisse de 5% de la proportion des relais le signalant entre les deux périodes).



Une situation variable d'un pays à l'autre en ce qui concerne le fonctionnement des marchés et les activités économiques

A l'échelle régionale, en novembre-décembre 18% de relais ont mentionné un arrêt des activités économiques. Au cours de la période de janvier-février, cette proportion a été réduite à 14%.

A l'échelle nationale, pratiquement aucun relais n'a signalé une quelconque suspension d'activité économique au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et au Nigeria.



A l'inverse quatre pays (Sénégal, Niger, Mauritanie et Togo) se caractérisent par des proportions élevées et en forte augmentation de relais ayant signalé un arrêt des activités économiques.

Actuellement, au niveau régional, le taux d'ouverture des marchés est revenu à la normale. La

proportion des relais qui mentionnent le bon fonctionnement des marchés oscille entre 97% et 98% entre novembre-décembre et janvier-février. Au cours de ces deux périodes, les marchés sont restés ouverts selon 100% des relais de Côte d'Ivoire, du Mali, du Niger et du Nigeria. Au Burkina Faso et au Togo, la proportion des relais ayant noté l'ouverture des marchés a augmenté de 5 à 6%, alors qu'elle a baissé de 9% au Sénégal (86%, contre 95%).

Un état d'embonpoint des animaux en baisse

Avec l'installation progressive de la saison chaude qui s'accompagne de la diminution de la disponibilité des ressources naturelles (fourrage et ressources en eau de surface), on constate qu'à l'échelle régionale, l'appréciation portée sur l'état d'embonpoint des animaux est devenue, de moins en moins, positive entre la période novembre- décembre et celle janvier-février. En effet, la proportion des relais aux yeux desquels l'état d'embonpoint des animaux est satisfaisant, est passé de 74% en novembre à 64% en décembre. En janvier, cette proportion s'est élevée à 36%, puis à 40% en février.

Dans le contexte spécifique de certains pays, l'insuffisance des ressources fourragères en ce début de période de soudure pastorale est aggravée par les entraves à la mobilité qui résultent de l'insécurité. C'est le cas particulièrement au Nigeria, où l'analyse des données collectées révèle un état d'embonpoint assez inquiétant. Cet état est jugé critique par 50% des relais et médiocre par 50%. En novembre, l'état d'embonpoint était jugé passable par 98% des relais.

Une légère hausse du prix des caprins et des ovins

L'analyse des données remontées de la veille fait ressortir une tendance légèrement à la hausse du prix des caprins et des ovins.

Au niveau régional, les prix ont augmenté de 1 742 FCFA pour les caprins et de 1 957 FCFA pour les ovins.

Au niveau national, cette hausse des prix des caprins est notée comparativement aux mois de novembre et décembre au Niger (2 330 FCFA) et au Togo (3 747 FCFA). En revanche, au Sénégal, on note une diminution du prix de 2 124 FCFA.

En ce qui concerne le prix des ovins, une baisse est signalée au Sénégal, au Mali et au Burkina Faso. La plus forte baisse est enregistrée au Sénégal où le prix a diminué de 8 773 FCFA.

Au Togo et au Niger, c'est plutôt une hausse considérable des prix qui est soulignée avec un delta respectif de 8 421 FCFA et 6 699 FCFA.

PRIX CAPRIN			
PAYS	N	N +1	Delta
Burkina Faso	30 931	30 162	- 769
Cote d'Ivoire	23 688	24 500	813
Mali	26 126	26 011	- 115
Niger	20 501	22 831	2 330
Senegal	30 193	28 069	- 2 124
Togo	28 245	31 991	3 747
Regional	25 206	26 948	1 742

PRIX Ovin			
PAYS	N	N +1	Delta
Burkina Faso	57 215	54 528	- 2 687
Cote d'Ivoire	42 075	42 563	488
Mali	43 963	42 465	- 1 499
Niger	45 724	52 423	6 699
Senegal	72 070	63 297	- 8 773
Togo	53 498	61 919	8 421
Regional	48 904	50 861	1 957

Une évolution du prix des céréales qui est profitable aux communautés pastorales

À l'échelle régionale, on constate qu'au cours de la période de janvier et février les prix de plusieurs denrées alimentaires ont légèrement diminué : ainsi, le kilogramme de mil est vendu entre 250 et 284 FCFA, celui du riz entre 375 et 402 FCFA et celui du sorgho entre 194 et 205 FCFA. En revanche, le prix du maïs compris entre 165 et 181 FCFA/kg accuse une légère hausse comparativement à la période de novembre-décembre.

À l'échelle nationale, le prix du riz a diminué dans la plupart des pays sahéliens et côtiers, à l'exception du Burkina (de 463 à 466 FCFA/kg), du Sénégal (de 303 à 308 FCFA) et de la Côte

d'Ivoire (de 354 à 376 FCFA). En ce qui concerne les prix du mil et du sorgho, une évolution à la baisse est observée dans tous les pays couverts par le système de veille, à l'exception du Mali (de 207 à 214 FCFA) et du Burkina Faso (de 246 à 247 FCFA).

Quant au maïs, son prix a augmenté dans l'ensemble de la zone d'observation, à l'exception du Niger où les cours accusent une légère baisse, en passant de 206 FCFA/kg en novembre-décembre à 191 FCFA en janvier-février.

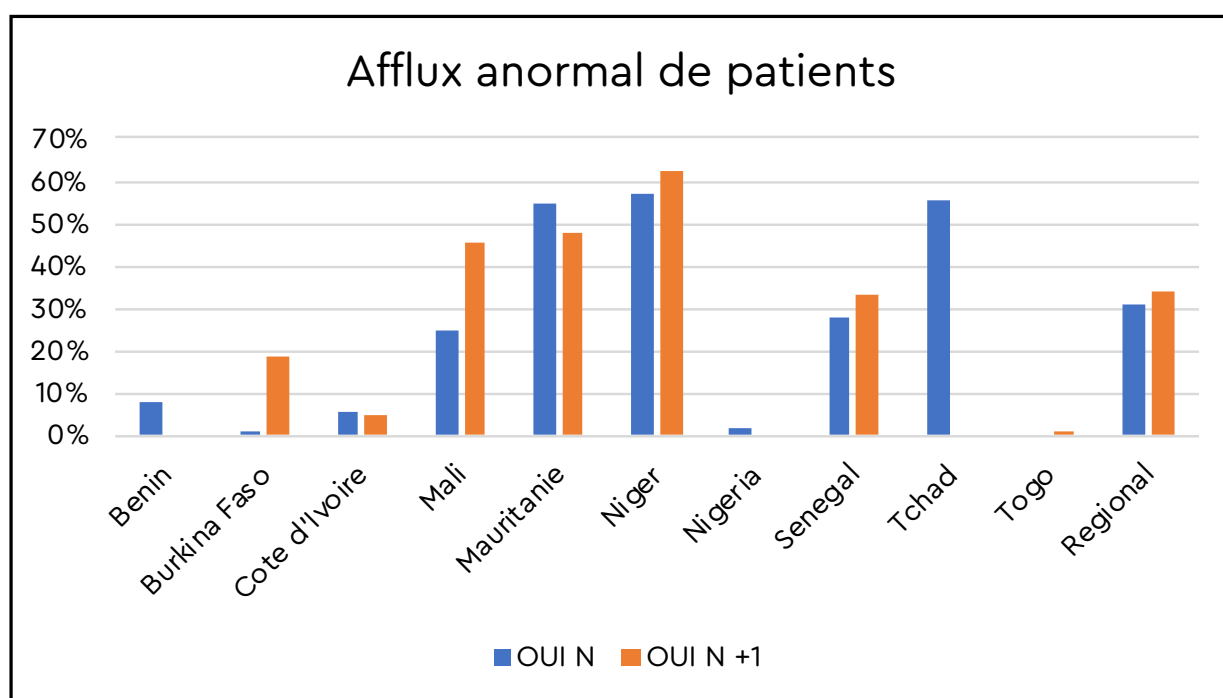
La comparaison des prix entre le bétail et les céréales fait apparaître une évolution des termes de l'échange qui est favorable aux éleveurs avec, par exemple, le prix d'un caprin adulte qui permet dans toute la région d'acheter un sac de mil de 100 kg.

Des rassemblements encore importants, une efficacité des campagnes de sensibilisation élevée et afflux anormaux

Dans l'ensemble des pays couverts par le système de veille, les afflux anormaux des patients dans les centres de santé sont en hausse de 3%, comparativement à la période précédente. Les augmentations les plus importantes sont relevées au Mali et au Niger. Dans ces deux pays, la proportion des relais qui mentionnent une hausse de la fréquentation des centres et postes de santé s'est accrue d'environ 20%. Un tel état de fait pourrait s'expliquer par des facteurs climatiques, notamment la baisse des températures en cette période de saison sèche froide qui s'accompagne d'une recrudescence des maladies respiratoires, dont celle de la COVID-19.

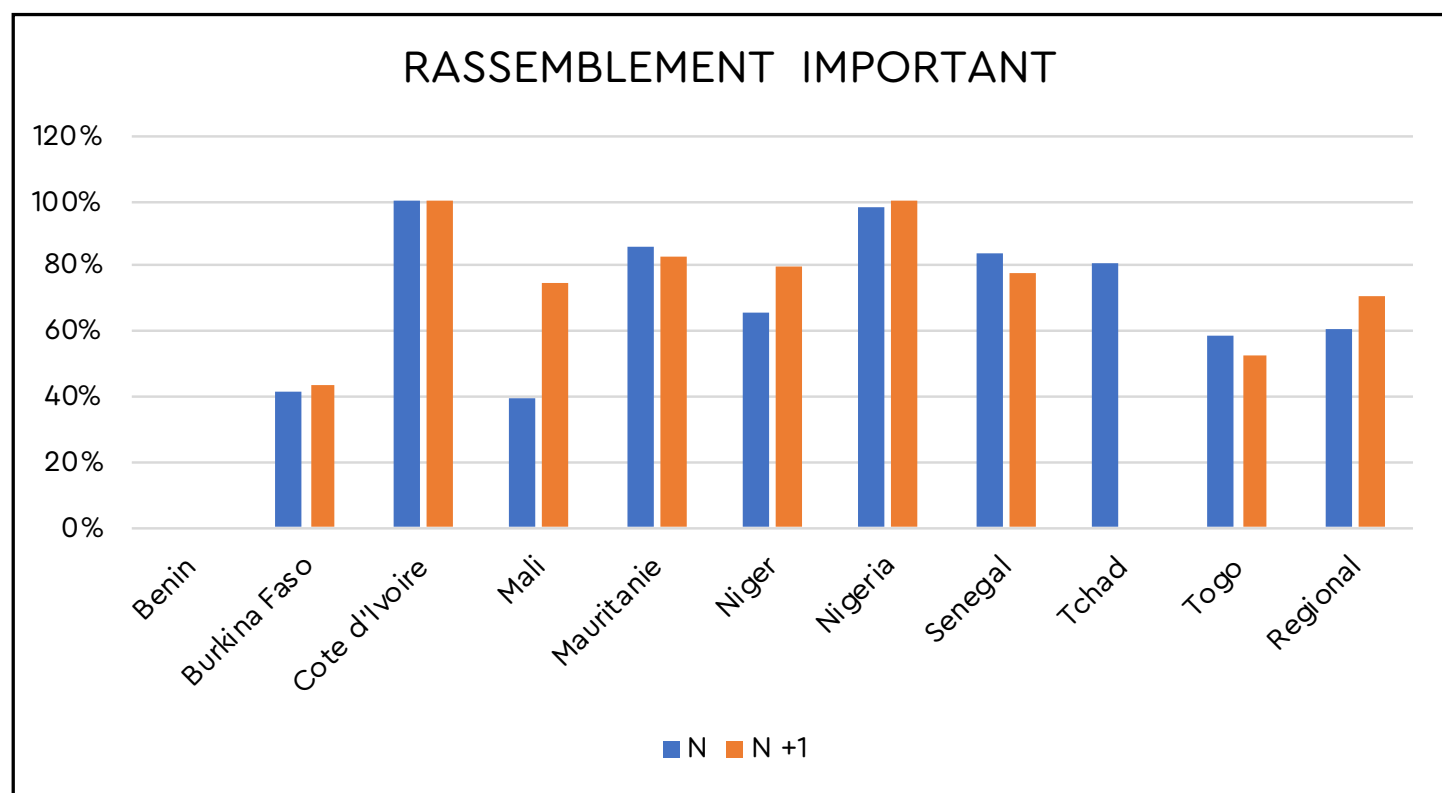
La proportion des relais qui ont signalé des rassemblements publics et privés de personnes a augmenté à l'échelle régionale, en passant de 61% en novembre-décembre à 71% en janvier-février, soit une hausse de 10%.

En Côte d'Ivoire et au Nigeria, 100% des relais indiquent qu'il y a eu des rassemblements importants. Au Mali, au Niger et au Sénégal, les proportions des relais qui déclarent avoir observé la même tendance a également augmenté.



La proportion des relais ayant signalé des rassemblements a augmenté de 10% à l'échelle régionale, en passant de 61% de novembre-décembre à 71% de janvier à février.

En Côte d'Ivoire et au Nigeria, 100% des relais témoignent qu'il y'a eu des rassemblements importants. Au Mali, au Niger, et au Sénégal, ces pourcentages ont augmenté en l'espace de deux mois. C'est dire qu'il y a de plus en plus de rassemblement important dans ces pays sahéliens et côtiers.



Au niveau régional, 68% des relais témoignent de l'efficacité des campagnes de sensibilisation dans leurs zones, en janvier et février.

Au Nigéria, 100% des relais affirment que les campagnes sont efficaces. A l'inverse, aucun relais ne mentionne un tel résultat en Côte d'ivoire.

De l'avis des relais, le taux d'efficacité des campagnes de sensibilisation reste très élevé en Mauritanie (83% des informateurs), au Mali (86%) et au Sénégal (83%).

Le Niger se caractérise par la proportion la plus faible de relais qui portent une appréciation positive sur l'efficacité des campagnes de sensibilisation en janvier-février (55 %).

Des appuis au secteur pastoral en baisse

A l'échelle régionale, on constate que l'appui apporté au secteur pastoral a considérablement baissé. La proportion des relais qui insistent sur une telle tendance est passée de 25% à 18% entre la période de novembre-décembre et celle de janvier-février.

Au Togo, entre les deux périodes, la proportion des relais qui mentionnent cette tendance régressive a baissé de 20%. Il en va de même au Mali.

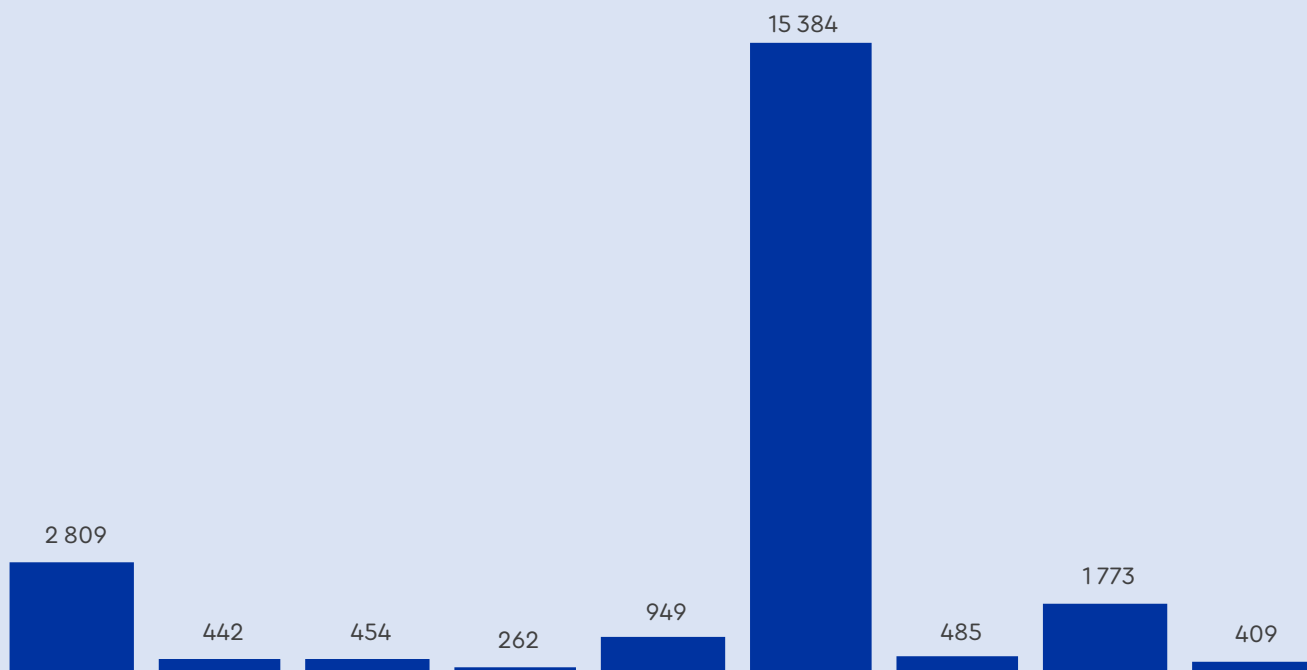
Les relais de la Côte d'Ivoire mentionnent à l'unanimité l'absence d'appui en faveur du secteur pastoral dans leurs zones.

Les proportions les plus élevées de relais ayant mis en exergue l'importance des appuis alloués au secteur pastoral sont enregistrées en Mauritanie (54%), au Sénégal (35%) et au Niger (33%).

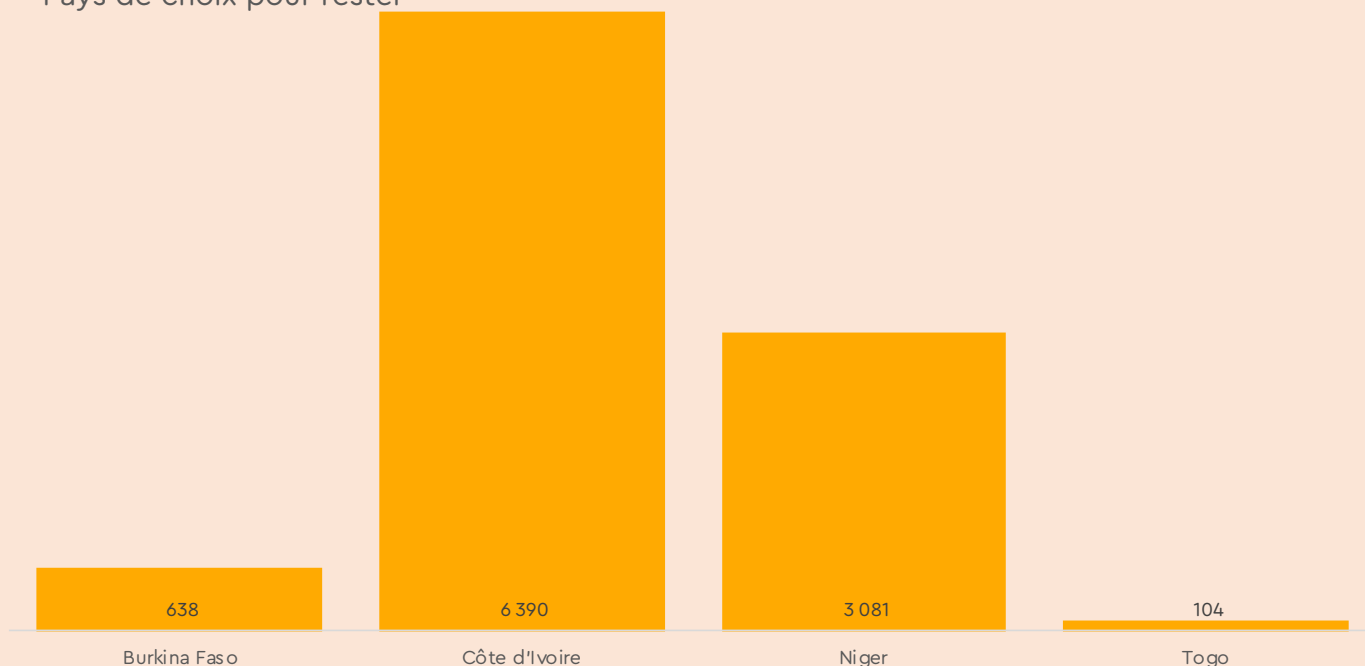
Regard prospectif des éleveurs sur la période à venir

Le dispositif mis en place pour assurer le suivi des éleveurs et des animaux bloqués actuellement sur le terrain a permis de déceler les intentions de ces derniers au cours des trois prochains mois. 31% des éleveurs concernés envisagent de rester dans les zones où ils se trouvent, tandis que 69% prévoient de partir. La destination finale de ces derniers est le Niger (15 384 éleveurs) et le Bénin (2 809 éleveurs). Il convient de souligner que le Niger est actuellement le pays où l'on recense le plus grand nombre d'éleveurs bloqués. Dans ce décompte, 3 081 d'entre eux entendent rester dans le pays, tout en changeant de région de repli.

Pays de destination finale



Pays de choix pour rester



PARTIR			RESTER
... dans un autre pays	...dans une autre région	...retour dans le pays d'origine	
3 851 éleveurs (12%)	11 203 éleveurs (34%)	7 913 éleveurs (24%)	10 213 éleveurs (31%)

Des impacts et des risques multiples

De l'avis des éleveurs transhumants enquêtés, l'interruption de la mobilité des troupeaux entraîne de nombreuses conséquences préjudiciables, notamment :

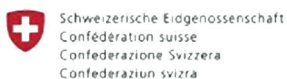
- La surexploitation des ressources naturelles disponibles dans les zones où les transhumants sont bloqués (21% des répondants) ;
- La multiplication des dégâts causés par les animaux dans les champs non récoltés (20%) ;
- L'exacerbation des conflits entre éleveurs et agriculteurs (19%).

En ce qui concerne les incidences de l'interruption de la mobilité sur les familles concernées, les réponses mettent l'accent sur : (i) l'exposition aux maladies et l'importance des mortalités enregistrées dans les troupeaux (22%) ; (ii) l'insécurité alimentaire (21%) ; et (iii) la perte de revenus (20%). Quant aux incidences sur les communautés d'accueil, les éleveurs mentionnent une diminution des ressources naturelles (20%) et l'aggravation des conflits entre les usagers des espaces ruraux (18%).

Recommandations

- Faciliter l'accès au matériel de protection (PPE) et sensibiliser les communautés pastorales, en utilisant des méthodes de communication appropriées (radios communautaires, information-sensibilisation sur les marchés à bétail et au niveau des points d'eau, etc.) ;
- Informer, sensibiliser et mobiliser les cadres de concertation transfrontaliers afin qu'ils s'impliquent dans le dialogue social, notamment les négociations entre les transhumants et les communautés d'accueil, afin de trouver des accords sur les conditions de la prolongation du séjour sur place des troupeaux transhumants ou de leur retour dans les terroirs d'attache ;
- Faciliter les campagnes de vaccination des animaux et la mise en place d'un dispositif transfrontalier de prophylaxie préventive ;
- Encourager la mise en œuvre de filets sociaux d'urgence adaptés à la situation spécifique des éleveurs transhumants et l'urgence de certains déplacements forcés comme au Nord Dakoro ;
- Aider les éleveurs transhumants à se doter des cartes d'état civil et des documents requis dans le cadre de la transhumance (cartes nationales d'identité, certificats de transhumance, etc.) ;
- Concentrer les efforts de prévention des conflits entre agriculteurs et éleveurs dans les zones où les éleveurs sont bloqués contre leur gré (cf. carte) ;
- S'assurer que les informations portant sur la situation des transhumants bloqués sont largement diffusées et renseignent les processus décisionnels des acteurs nationaux impliqués dans l'exercice du Cadre Harmonisé ;
- Elaborer et mettre en œuvre un plan de réponse à la situation des éleveurs et des troupeaux transhumants originaires du Nigeria qui sont réfugiés dans la région de Maradi et de Tahoua, au Niger. Cette initiative interpelle prioritairement les services techniques nigériens chargés de l'élevage et de l'environnement, ainsi que les cadres de concertation transfrontaliers, en particulier celui sur la transhumance entre l'Etat de Katsina (Nigeria) et la région de Maradi (Niger).

RÉALISÉ AVEC L'APPUI TECHNIQUE ET FINANCIER



WWW.MAROUBE.COM



+227 20 74 11 99
ADRESSE : DAR ES SALAM NIAMEY